



Foire aux questions Autorisation à une personne-contact Formulaire 3 de la CSFO relatif au droit de la famille

Q1. À quoi sert ce formulaire?

R1. Utilisez ce formulaire si vous (le participant au régime ou le conjoint ou l'ancien conjoint du participant) voulez autoriser votre avocat ou une autre personne à communiquer avec l'administrateur du régime de retraite (l'« administrateur du régime ») et à demander et/ou recevoir de l'information de ce dernier relativement au calcul et au partage de votre valeur aux fins du droit de la famille. Après la réception par l'administrateur du régime de votre ***Demande de valeur aux fins du droit de la famille – Formulaire 1 de la CSFO concernant le droit de la famille*** remplie en bonne et due forme, accompagnée de tous les documents exigés et des droits applicables (le cas échéant), vous recevrez une ***Déclaration de la valeur aux fins du droit de la famille – Formulaire 4 de la CSFO relatif au droit de la famille*** par l'entremise de votre personne-contact.

Si vous souhaitez utiliser ce formulaire, envoyez-le à l'administrateur du régime, accompagné de votre ***Demande de valeur aux fins du droit de la famille – Formulaire 1 de la CSFO concernant le droit de la famille***. La personne que vous autorisez à agir comme votre personne-contact devrait être celle que vous désignez à la **Partie C (Personne-contact du participant au régime)** ou à la **Partie D (Personne-contact du conjoint ou de l'ancien conjoint du participant au régime)**, selon le cas, dans la ***Demande de valeur aux fins du droit de la famille – Formulaire 1 de la CSFO concernant le droit de la famille***.

Si votre conjoint ou ancien conjoint a demandé à quelqu'un d'agir en son nom, vous pouvez demander à votre conjoint ou ancien conjoint de remplir ce formulaire et de l'envoyer à l'administrateur du régime. – 11-12

Q2. Quelqu'un agit en mon nom en vertu d'une procuration relative aux biens. Devrais-je remplir ce formulaire?

R2. Non, mais vous devez fournir à l'administrateur du régime une copie certifiée conforme de cette procuration relative aux biens. – 11-12

Q3. Un tribunal a désigné une personne chargée d'agir en mon nom relativement à des questions de droit de la famille. Dois-je remplir ce formulaire?

R3. Non, mais vous devez fournir à l'administrateur du régime une copie certifiée conforme de l'ordonnance judiciaire qui désignait cette personne. – 11-12

Q4. La personne-contact que j'ai désignée peut-elle signer en mon nom la ***Demande de valeur aux fins du droit de la famille – Formulaire 1 de la CSFO concernant le droit de la famille*** ou d'autres formulaires de la CSFO relatifs au droit de la famille?

R4. Non, votre personne-contact ne peut pas signer de tels formulaires en votre nom. En règle générale, vous (le participant au régime ou le conjoint ou l'ancien conjoint du participant) êtes la seule personne qui peut signer des formulaires de la CSFO relatifs au droit de la famille.

Si une personne agit en votre nom en vertu d'une procuration relative aux biens ou d'une ordonnance judiciaire l'autorisant à signer en votre nom, elle peut signer pour vous les formulaires de la CSFO relatifs au droit de la famille. – 11-12

Q5. À qui dois-je envoyer ce formulaire?

R5. Envoyez ce formulaire à l'administrateur du régime (ou au bureau de l'administrateur du régime). **N'envoyez pas ce formulaire à la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO).**

Les coordonnées de l'administrateur du régime sont généralement indiquées sur les états de retraite annuels transmis au participant, dans les brochures à l'intention des participants ainsi que sur le site Web du régime de retraite ou de l'employeur.

Si vous connaissez le nom de l'employeur, du syndicat ou de l'association professionnelle qui est le répondant du régime de retraite, le nom du régime ou son numéro d'enregistrement, vous pouvez chercher de l'information concernant l'administrateur du régime sur le site Web de la CSFO (www.fsco.gov.on.ca). Allez à la page Web intitulée [Lien Internet de la CSFO sur les régimes de retraite](#) et cliquez sur [L'accès à l'information sur les régimes de retraite](#). Il convient de remarquer que certains régimes de retraite ne sont pas mentionnés sur le site Web de la CSFO.

Si vous avez besoin d'aide supplémentaire pour vous informer sur un régime de retraite enregistré auprès de la CSFO, veuillez appeler la CSFO au 416 226-7776 ou, sans frais, au 1 800 668-0128 (poste 7776). – 11-12

Q6. Puis-je envoyer ce formulaire par voie électronique à l'administrateur du régime?

R6. Demandez à l'administrateur du régime s'il acceptera de recevoir ce formulaire en version électronique. Veuillez noter que la transmission électronique pourrait ne pas être sécurisée.
– 11-12